

En d'autres occasions, monsieur le président, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comment il concilie le taux de la mortalité infantile chez les Indiens et les Esquimaux du Canada avec le projet de réduction, par habitant, des crédits pour les services de santé du Nord, ou plutôt, de réduction du taux d'accroissement de ces crédits. Je trouve toute réduction injustifiable, en ce moment, compte tenu des soins de santé offerts dans les régions septentrionales du pays à nos Indiens et à nos Esquimaux, ou compte tenu du taux actuel de mortalité.

Ici, monsieur le président, j'aimerais vous indiquer le taux exact. J'ai fait venir de la bibliothèque des données sur la mortalité dans les différents pays du monde et je constate que très peu de pays dépassent en mortalité infantile nos Esquimaux et nos Indiens. Sauf erreur, monsieur le président, la mortalité infantile chez les Esquimaux canadiens est de 108 par 1,000. Un député a inscrit une question au *Feuilleton* à ce propos. Selon un porte-parole ou un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la mortalité ayant diminué de 200 par 1,000 à 100, ce niveau était jugé acceptable. Je répète, monsieur le président, on a trouvé ce niveau acceptable.

Il est difficile de comprendre ce que l'on veut dire par acceptable dans pareil cas. Chose certaine, dans tout le continent africain, d'après les renseignements, seuls deux pays enregistrent une mortalité infantile plus élevée que celles de nos autochtones. Ce sont le Burundi et la Guinée, autrefois l'Afrique équatoriale française. Je me fonde sur les chiffres des Nations Unies pour 1965. Je devrais ajouter que, chez la population de couleur de l'Afrique du Sud, tenue à l'écart par l'apartheid, le taux s'établit à 136 par 1,000. De tous les pays de l'Amérique latine, monsieur le président, le Guatemala est le seul dont le taux de mortalité infantile se rapproche du nôtre, soit 94 par 1,000. En Amérique du Sud, seuls le Chili et l'Équateur ont un taux plus élevé que notre taux combiné pour les Indiens et les Esquimaux. Il y a donc un pays en Amérique centrale et deux en Amérique du Sud. Dans toute l'Europe, seule l'Albanie a un taux de mortalité infantile plus élevé que celui que nous constatons chez les enfants en bas âge des Esquimaux et des Indiens.

Ces chiffres, monsieur le président, doivent bien prouver quelque chose. L'assistance médicale aux Indiens et aux Esquimaux a fait de grands progrès et le taux de mortalité

infantile en témoigne. Bien qu'il ait beaucoup baissé, il reste néanmoins, comme l'a fait remarquer mon collègue de Winnipeg-Nord, trois ou quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Cela étant, ce taux est inadmissible. Si j'ai l'air indigné, monsieur le président, c'est que je le suis, en effet. Lorsque j'entends dire qu'un taux de mortalité quatre fois plus élevé que la moyenne nationale est acceptable, j'ai l'impression de subir un affront.

● (5.00 p.m.)

Je ne suis pas seul à penser ainsi. Bon nombre de Canadiens qui s'intéressent à la question, des éditorialistes, des membres bénévoles d'organismes sociaux et d'autres ont manifesté un vif intérêt aux initiatives du gouvernement actuel à l'égard des services de santé accordés aux Esquimaux et aux Indiens. Le ministre peut dire qu'ils ont mal interprété ou mal compris les intentions du gouvernement. Ils n'avaient pour tout point de repère que les directives du ministère, publiées sur l'ordre du ministre, qui avait donné suite à une décision du cabinet ordonnant la réduction des dépenses de 75 millions de dollars. Il a bien fallu trouver un endroit où rogner.

Que le ministre sache qu'un débat animé a eu lieu à ce sujet à l'Assemblée législative du Manitoba. Selon le ministre provincial du Bien-être, réduire les crédits destinés aux services médicaux des Indiens et des Esquimaux, ou même le taux d'accroissement des dépenses à cette fin, c'était renier les traités conclus entre nos aïeux et les indigènes. Le très honorable député de Prince-Albert a parlé du traité n° 6. D'autres traités garantissent aux Indiens le droit de chasse à perpétuité. Même ce droit-là a été restreint dans une certaine mesure au cours des dernières décennies. Les traités garantissent aussi le droit aux services médicaux à perpétuité. On parle d'une pharmacie mise à la disposition des Indiens «tant que les rivières couleront et que le soleil luira». Des termes comme ceux-là se prêtent à toutes sortes d'interprétations, je sais. Il serait néanmoins déplorable de donner aux Indiens et aux Esquimaux le moindre doute que nous sommes prêts à renier les promesses solennelles de nos aïeux.

Dans un discours prononcé la fin de semaine dernière à l'Université de la Colombie-Britannique, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré:

Aujourd'hui, de nombreux Indiens se sentent lésés.